



# Accessibilité de l'établissement



**Bienvenue dans la Délégation Territoriale de FLORAC de la  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA LOZÈRE**



→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui

non



## Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.   
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.   
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



## Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé  oui  non

→ Le personnel connaît le matériel  oui  non



**Contact : Anne ALLAVENA - 04 66 49 41 13 [ Bâtiment 2, 1<sup>er</sup> étage, Bureau 123 ]**

**SERVICE SREC – UNITÉ BÂTIMENT DURABLE, ÉNERGIE ET ACCESSIBILITÉ**



## Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil du site de Florac



Sur le site internet des services de l'État de la Lozère

N° SIRET : 130 011 273 00013

Adresse : 4, avenue de la gare - BP 132 - 48005 MENDE CEDEX



## Certaines prestations ne sont pas accessibles



### 1. Signalisations horizontale et verticale d'une place de stationnement adaptée



Ce service sera accessible le : **Période 2019 - 2021**



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



### 2. Création d'un cheminement de 1,50 m de large + bande de guidage



Ce service sera accessible le : **Période 2019 - 2021**



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



### 3. Remplacement des grille de récupération des eaux de pluie



Ce service sera accessible le : **Période 2019 - 2021**



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



**4. Marquage du service + repérage de l'entrée en face extérieure + signaler l'ouvrant en face intérieure pour la sortie (affichettes)**



Ce service sera accessible le : **Période 2019 - 2021**



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



**5. Installation d'une sonnette (poussoir, carillon, alimentation, protection, etc.)**



Ce service sera accessible le : **Période 2019 - 2021**



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



**6. Installer un lave-mains adapté dans le sanitaire handicapé (y compris raccordement sous la vasque voisine à 1,40 m)**



Ce service sera accessible le : **Période 2019 - 2021**



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



**7. Poser une barre d'appui et une barre de tirage en face intérieure de la porte au sanitaire**



Ce service sera accessible le : **Période 2019 - 2021**



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



## 8. Signalétique à adapter



Ce service sera accessible le : **Période 2019 - 2021**



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



## 9. Repositionner les équipements en hauteur (distributeur, etc.)



Ce service sera accessible le : **Période 2019 - 2021**



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



## 10. Ajouter une bande podotactile sur la circulation haute à une distance de 0,50 m de la première marche pour un contraste visuel et tactile



Ce service sera accessible le : **Période 2019 - 2021**



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



## 11. Poser une contre-marche (la plus basse) de teinte contrastée par rapport à la marche et au sol



Ce service sera accessible le : **Période 2019 - 2021**



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



### 12. Peindre la dernière contre-marche existante en contraste avec la marche et le palier



Ce service sera accessible le : **Période 2019 - 2021**



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



### 13. Marquage contrasté des nez de marches



Ce service sera accessible le : **Période 2019 - 2021**



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



### 14. Amplifier l'éclairage pour atteindre une valeur minimale de 150 lux en tout point des escaliers intérieurs



Ce service sera accessible le : **Période 2019 - 2021**



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



### 15. Coller une bande de guidage contrastée sur béton existant



Ce service sera accessible le : **Période 2019 - 2021**



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non

## Annexe 1 : liste des pièces à joindre

- Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 1<sup>er</sup> janvier 2015 : l'attestation d'accessibilité
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
- Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1<sup>ère</sup> à 4<sup>e</sup> catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

